

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 (12+2 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017- 17 : Vote du budget primitif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 adoptés lors de la présente réunion du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,
- Précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2016
- Décide, de ne pas affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 sur la section d'investissement du budget principal 2017 au compte 1068

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 07/04/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170405-2017_17-DE
Reçu le 11/04/2017

BUDGET PRINCIPAL 2017						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		370 407,75		198 313,98		568 721,73
Opérations de l'exercice	783 938,75	413 531,00	166 362,63	79 470,00	950 301,38	493 001,00
TOTAUX	783 938,75	783 938,75	166 362,63	277 783,98	950 301,38	1 061 722,73
Restes à réaliser			222 526,26	111 104,91	222 526,26	111 104,91
TOTAL BUDGET	783 938,75	783 938,75	388 888,89	388 888,89	1 172 827,64	1 172 827,64

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

